

DELIBERATION N° 2022/ 72

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Décision modificative N°2 Amortissements

Convocation du : 06 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 octobre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 octobre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, DARME Jean Luc, BEAUX Karine, GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (4) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à DE MACEDO Karine, TEK Delphine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Etaient absents excusés non représentés () :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 12 Octobre 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits supplémentaires pour les amortissements de l'année d'un montant de 3 000€.

Il convient donc de faire plusieurs opérations.

Il est nécessaire d'augmenter de 3 000€ la ligne budgétaire 6811/042 (Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles) et d'augmenter les recettes d'investissement du même montant au 28183/040 (matériel de bureau et matériel informatique).

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'effectuer de diminuer le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 3 000€ (opération d'ordre du chapitre 023 au 021).

31297 Code INSEE	COMMUNE DE LEVIGNAC BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
VIREMENT DE CREDITS AMORTISSEMENTS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°2 telle que présentée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Stéphane CHARPENTIER



La Secrétaire de séance,

Céline MENQUET



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le



ID : 031-213102973-20221012-DB2022_72-DE